

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 20: **Barcelone, projet urbain**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEUXIÈME SÉMINAIRE DE DIRECTION

Les 22 et 23 août 2008, les membres de la direction se sont retrouvés à Bad Bubendorf pour leur second séminaire annuel. Les priorités de la **sia** pour 08/09 ont été au centre des débats, notamment les travaux concernant le certificat énergétique et la position défendue par la **sia** pour la révision de la loi sur les marchés publics.

Le dernier concept énergétique élaboré par la **sia** remonte à 1993. Le groupe pilote «Energie dans le bâtiment» – dans lequel sont représentés les divers organes de la **sia** concernés par le domaine de l'énergie – a donc réévalué et actualisé ce document. Peter Richner, membre de la direction de l'EMPA et délégué de la direction **sia** pour les questions énergétiques, a présenté ce nouveau projet. Le groupe pilote a aussi procédé à l'analyse des prescriptions concernant ce domaine dans les normes et règlements SIA existants. Dans la perspective des valeurs cibles à atteindre, il faudrait renforcer les exigences. Il s'agit également de profiler la position de la **sia** dans le débat énergétique. Le groupe pilote va maintenant s'attacher à préciser les propositions.

Révision de la LMP

Une position nette de la **sia** est également attendue à propos de la révision en cours de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Malgré les nombreuses interventions et propositions faites par la **sia** et *constructionsuisse*, le projet de loi n'est pas équilibré. Il offre notamment trop de latitude procédurale aux instances d'adjudication, ce qui remet en question la sécurité juridique. L'acquisition de biens standardisés est encore trop souvent mise sur le même plan que la demande de prestations d'étude, alors que ces der-

nières se caractérisent par la recherche ouverte de solutions pour un résultat qui ne peut être précisé d'avance. L'étude de projets en tant que prestation intellectuelle n'est mentionnée qu'en marge. La réponse de la **sia** a donc été longuement discutée durant le séminaire et, une fois le texte mis au net, sa prise de position officielle sera présentée aux organisations partenaires et au public.

Des compétences plutôt que des quotas

2009 se présente comme une année mouvementée pour la direction de la **sia**. Outre le président Daniel Kündig, Peter Rapp, Alfred Hagman, Andreas Bernasconi et Pierre Henri Schmutz ont tous annoncé leur retrait pour 2009. MM. Kündig et Bernasconi n'ont certes pas écarté la possibilité de prolonger leur mandat jusqu'en 2010. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agira de préparer la relève. Dans cette perspective, il faut continuer à rechercher les compétences plutôt que de songer à remplir des quotas. Il importe de convaincre des personnalités qui soient prêtes à engager le temps et les efforts nécessaires. A regret, la direction a encore dû prendre acte de la démission d'un membre supplémentaire en la personne du Prof. Peter Marti.

Thèmes prioritaires 08/09

A côté des décisions déjà évoquées en matière d'énergie (action plus ferme dans les domaines de l'énergie et du climat) et de législation (engagement pour une passation des marchés conforme à la pratique), une meilleure reconnaissance des atouts spécifiques aux membres **sia** constitue une autre priorité importante définie par la direction. Les préparatifs pour une deuxième édition de la distinction «Regards» en 2009/10 ont commencé. Grâce à

cette action, la **sia** fournit une contribution essentielle à la reconnaissance des compétences de ses membres et à la perception de leurs activités. Les contacts avec des organisations professionnelles étrangères continuent aussi de s'étoffer. On citera notamment les échanges avec la Fédération des architectes allemands (BDA) ou les chambres d'architecture des Länder. Un contrat de coopération a pu être finalisé avec la *American Society of Civil Engineers (ASCE)*, alors qu'il en existe déjà un avec le *American Institute of Architects (AIA)*. L'objectif est la reconnaissance mutuelle des qualifications des membres et un accès facilité aux marchés.

Participer

Participer à l'élaboration du nouveau concept d'aménagement du territoire et à la définition de la politique suisse de formation figurent aussi parmi nos priorités. Le rapport sur le «Projet de territoire suisse» est maintenant disponible. Ce nouveau concept constitue la base stratégique du développement territorial pour les 15 à 20 ans à venir, ainsi que pour les révisions de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), mises en consultation en fin d'année. La Fédération suisse des urbanistes (FSU) prépare un atelier pour la prochaine conférence des présidents, afin d'associer la direction, les présidents, les sections, les groupes professionnels et les sociétés spécialisées à la prise de position de la **sia**. Jusqu'ici, les travaux de révision de la LAT se sont pratiquement déroulés hors de tout débat public.

En matière de formation, les interventions politiques de la **sia** commencent à porter des fruits. Bien que les propositions de la **sia** et de *constructionsuisse* soient restées lettre morte lors des dernières nominations au sein du Conseil des EPF, les choses semblent se mettre à bouger. La conseillère nationale Christa

Markwalder s'est étonnée de la composition disciplinaire de ce conseil et a interpellé le Conseil fédéral à ce sujet. Quant au comité directeur de la **sia** en charge de la formation, il a débattu fin juin des nouvelles orientations de la politique fédérale. Un premier texte de position est en cours d'élaboration.

Enfin, le secrétariat général a développé un concept pour assurer la présence de la **sia** dans toutes les foires professionnelles du pays. Un stand attrayant sera ainsi réservé dès 2009 à la promotion des savoir-faire représentés par la **sia** dans toute la Suisse.

Thomas Müller, responsable RP
et communication

37^E RÉUNION DE LA CNR

Lors de sa séance du 4 septembre 2008, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a prolongé jusqu'à fin 2011 la validité de cinq cahiers techniques, autorisé la publication de deux normes et lancé deux nouveaux projets.

Les cahiers techniques M2003 Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement, M2014 Organisation des couches de CAO et M2021 Bâtiments vitrés – Confort et efficacité énergétique ont été prolongés de trois ans, comme l'autorise le règlement. Les deux cahiers techniques M2015 et M2016 Catalogues

des données et des représentations pour les conduites de réseaux souterrains sont actuellement en cours de révision, si bien que leur retrait interviendra probablement encore avant 2011.

L'élaboration de la nouvelle norme SIA 500 a fait l'objet de nombreux éloges. Selon Joe Manser, membre de la commission concernée, elle règle la question du « comment », tandis que celles relevant du « quand » et du « combien » sont dictées par des dispositions légales. Les discussions ont porté sur les répercussions possibles au niveau des coûts et sur les bénéfices pouvant être escomptés. L'imprimatur

Les chauffages à bois modernes sont propres!

En achetant aujourd'hui un chauffage à bois, vous n'atteignez de loin pas les valeurs limites concernant les particules fines! Est-ce que se chauffer à l'énergie respectueuse du climat vous laisse froid? Tél. 021 320 30 35 ou www.energie-bois.ch



a été unanimement accordé à la nouvelle norme, de même qu'à la version révisée de la norme SIA 380/1 L'énergie thermique dans le bâtiment, qui a été bouclée en un temps record. Cette révision s'imposait, dès lors que les cantons ont substantiellement durci leurs prescriptions cadres dans le domaine de l'énergie. Outre l'élévation des valeurs limites, quelques adaptations rédactionnelles ont également été apportées au texte. Le délai de recours pour ces deux normes court jusqu'à mi-octobre.

L'évolution très rapide des technologies appelait aussi une révision de la prénorme SIA 279 Isolants thermiques, dont la transformation en norme sera étudiée par la même occasion. Malgré une normalisation européenne foisonnante dans ce domaine, il semble en effet que la vue d'ensemble offerte par cette norme continue à répondre à un besoin.

Le projet d'une norme complémentaire SIA 384/3 Installations de chauffage central – Techniques d'installation et calcul du degré d'utilisation a également été approuvé. Un groupe exploratoire va baliser le travail, puis présenter une requête officielle. Trois publications ont quant à elles été retirées de la collection des normes, soit SIA 383/2 Installations destinées aux retransmissions radiophoniques et télévisuelles, SIA 384/4 Conduits de fumée dans le chauffage des bâtiments – Détermination des sections et M2008 Manuel pour le câblage de communication.

Enfin, le nouveau glossaire des normes SIA en libre accès sur Internet (www.sia.ch/glossar) a été salué et, en vue de la prochaine séance, le secrétariat général a été mandaté pour passer en revue tous les projets qui sont à l'arrêt depuis plus de trois ans.

Markus Gehri, responsable normes et règlements

MARKETING, PUBLICITÉ, RELATIONS PUBLIQUES – DES NOTIONS À CLARIFIER

Les mots « marketing », « publicité » et « relations publiques (RP) » sont couramment utilisés comme des synonymes. Leurs significations ne sont pourtant pas les mêmes.

Cela concerne aussi les bureaux d'étude, lorsqu'il s'agit de définir dans quel type d'action ils souhaitent s'engager. Une clarification de ces termes s'impose donc.

Le marketing

Dans son acception générale, le marketing concerne tout ce qui relève du pilotage d'une entreprise sur son marché. Cette définition englobante marque le très large ancrage pouvant être accordé au marketing au sein de la direction de l'entreprise. Une planification marketing efficace commence par la conscience des atouts propres à l'entreprise et la reconnaissance des moyens les mieux adaptés pour les faire valoir sur le marché. Elle guide le développement du profil de l'entreprise, définit les échanges avec les clients existants et potentiels et contribue activement à forger l'image publique du bureau et de ses activités. Le marketing stratégique inclut l'analyse de la situation, la fixation d'objectifs et la définition d'une stratégie pour les remplir. Le marketing opérationnel recouvre la mise en œuvre des instruments de marketing, le choix des mesures à

prendre, ainsi que leur implémentation et les contrôles de suivi.

La publicité

La publicité désigne en principe la présentation largement diffusée, directe, mais non interactive, des prestations de l'entreprise, dans le but d'attirer l'attention sur les services offerts. Ses véhicules de base sont les médias d'insertion (magazines, journaux, affiches, mais aussi des espaces publicitaires dans les transports notamment, etc.) et les médias électroniques (Internet, radio, TV, cinéma). Pour les bureaux d'étude, les médias imprimés et Internet sont certainement les formes de publicité les plus couramment utilisées.

La publicité n'est qu'un élément de l'instrument marketing défini comme politique de communication, cette dernière étant elle-même associée aux trois autres instruments du marketing (politiques de produit, de prix et de distribution) pour constituer ce qu'on appelle le « marketing-mix » d'une entreprise. La combinaison adéquate de ces instruments en marketing-mix vise à concrétiser les objectifs marketing fixés. Autrement dit, la publicité ne constitue qu'une part relativement modeste du marketing et il convient de bien distinguer les deux termes.

Les relations publiques (RP)

Comme la publicité, les relations publiques s'inscrivent dans la politique de communication de l'entreprise et font à ce titre partie de son marketing-mix. Par relations publiques, on désigne les mesures de communication interactives retenues pour promouvoir l'image de l'entreprise auprès du public. Les relations publiques sont – contrairement à la publicité – axées sur le long terme et poursuivent des tâches indirectes qui visent principalement le

Classeur orange

Planification marketing pour architectes et ingénieurs. Tout ce dont un bureau d'études a besoin pour un marketing efficace réuni dans un seul classeur : bases, conseils, exemples pratiques, ainsi qu'un CD pour l'élaboration de plans marketing maison.

Prix pour les membres bureaux : fr. 125.-
Mises à jour annuelles gratuites.
Informations sous www.siaservice.ch/orange
Commandes auprès de contact@siaservice.ch

profilage de l'entreprise, le soin de son image et l'accroissement de sa notoriété. Dans ce sens, les relations publiques ne sont pas prioritairement orientées vers des objectifs de vente, mais sur la constitution d'un capital-confiance en l'entreprise.

DEUX COURS SUR LA TVA

Le but du premier cours – cours de base 1 – est d'acquérir une connaissance de base de la TVA suisse et une sensibilisation aux risques et possibilités

Cours TVA

Dates :

TVA - Cours de base 1 :

- Lausanne : 20 nov. de 9h à 16h30 (TVA-01-08)

- Genève : 04 déc. de 9h à 16h30 (TVA-02-08)

TVA - Immobilier et Industrie de bâtiment :

- Lausanne : 27 nov. de 9h à 16h30 (TVAI-01-08)

- Genève : 11 déc. 9h à 16h30 (TVAI-02-08)

Prix :

Membres bureaux SIA : 650.-

Membres individuels SIA : 725.-

Non-membres : 805.-

Informations: www.sia.ch/form ou 044 283

15 58

Inscriptions : form@sia.ch

courantes. Les participants obtiendront des informations et des conseils basés sur notre connaissance de la pratique. Ce cours de base donne une introduction efficace et intensive dans les réglementations suisses en matière de TVA par une approche pratique de la problématique.

Le second cours – Immobilier et Industrie de bâtiment – a pour but d'acquérir des connaissances spécifiques en matière de TVA dans le domaine de l'immobilier et de la construction, notamment en ce qui concerne les transactions (achat/vente), les changements d'affectation et les prestations à soi-même dans le domaine de l'immobilier. Il a pour but également de reconnaître les risques et les possibilités d'optimisation.

(SIA-Form)

**travaux de forage
travaux de battage**

fondations

**enceintes
de fouilles**

**rabattements
de la nappe**

RSI

**les travaux spéciaux
de génie civil**

041 766 99 99 www.risi-ag.ch